



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 027-212704779-20220913-DL35_2022-DE



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2022 à 20h00

- Date de convocation : 08 septembre 2022

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes DESCHAMPS (pouvoir à M. GUION), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY à partir de 21h), Mrs INIGO (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES)

**DELIBERATION n° 35/2022 - CAILLOUTIN ENGAGEMENT D'UN CABINET DE
GÉOMÈTRE**

Suite à la décision prise le 27 juin 2022 de vendre un terrain situé au Cailloutin, Pascal MAINGUY indique que l'intervention d'un géomètre est indispensable pour pouvoir procéder à cette vente et propose de confier cette mission à un géomètre expert agréé pour un montant maximum de 2 976 € TTC.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

